

Le cinéma Apollo à Châteauroux propose vendredi une séance exceptionnelle : on pourra y voir les rushes d'un documentaire de René Vautier tourné en 1989 et resté inachevé sur l'affaire Mis et Thiennot.

## Des images inédites sur l'affaire Mis et Thiennot

Militant communiste et cinéaste breton engagé, René Vautier est décédé en 2015. Son film le plus connu reste *Avoir vingt ans dans les Aurès* sur la guerre d'Algérie. En 1989, il avait été sollicité par le comité pour la révision du procès Mis et Thiennot pour faire un film sur l'affaire. Alors jeune cadreur, Michel Le Thomas l'avait accompagné dans le Berry. Ensemble ils avaient rencontré les différents protagonistes qui étaient encore vivants pour la plupart afin de recueillir leurs témoignages. Michel Le Thomas s'était également rendu à Toulon avec un journaliste de *L'Humanité* pour un entretien avec Raymond Mis.

Le projet de film ne verra finalement pas le jour. Avant sa mort, René Vautier a confié ces images à son ancien assistant en lui demandant « d'en faire quelque chose ». « J'ai repris contact avec le comité. Plutôt que de refaire un film, j'ai eu l'idée de monter les éléments sous la forme d'une web-série documentaire » explique Michel Le Thomas. Celle-ci sera produite en collaboration avec Les Mutins de Pangée, une coopérative audiovisuelle et diffusée sur internet à la fin du premier trimestre. « Je raconte l'histoire mais j'ai voulu en faire quelque chose de plus large. Cette affaire, ce scandale, n'aurait pas pu se déve-



Gabriel Thiennot en compagnie de René Vautier lors du tournage en 1989.

opper si on n'avait pas été dans un contexte particulier qui était celui de l'immédiat après-guerre. Ce que cela soulève, c'est le problème de la non épuration dans la police et la magistrature. Il y a un autre aspect que j'ai voulu traiter, c'est le fait que la justice française a une grande réticence à se déjuger. »

Michel Le Thomas sera présent à Châteauroux vendredi soir pour y

présenter un peu plus d'une heure d'images et d'entretiens inédits sélectionnés parmi quinze heures de rushes. Il y sera question de la partie de chasse, des arrestations et des interrogatoires. On pourra également découvrir des réactions des habitants de Mézières recueillies à l'époque sur l'affaire. « La discussion sera ouverte entre les différentes parties afin de rester dans la ligne du cinéma

d'intervention sociale tel que le voyait René Vautier, le film en se réalisant devenant à son tour un élément de la réalité sociale » précise Michel Le Thomas.

Fondateur du comité de soutien et auteur de deux livres sur l'affaire, Léandre Boizeau sera également présent pour participer aux échanges.

Séance vendredi 19 janvier à 20 h 30. Tarif unique : 4 euros.

### ÉDUCATION

## RESF mobilisé contre une expulsion vers le Portugal

Hier après-midi devant la préfecture, une quarantaine de membres du Réseau Education Sans Frontière (RESF) s'est mobilisée en urgence pour défendre une famille menacée d'expulsion le soir même.

Arrivés du Brésil en mars dernier, une mère de famille et ses deux enfants étaient convoqués cette nuit à trois heures du matin pour être conduits à l'aéroport de Roissy afin d'être expulsés du territoire. Originaire de République Démocratique du Congo, la famille a dû fuir le pays en mars 2014 après que le mari, membre de l'opposition, ait été arrêté puis relâché. Après trois ans en Amérique latine, la situation familiale s'est dégradée, obligeant la mère de famille à partir en catastrophe avec ses deux enfants pour fuir son mari devenu violent. La précipitation de la situation l'a contraint à demander un visa portugais.

### LE RÉGLEMENT DE DUBLIN STRICTO SENSU

Arrivée en France, on lui a refusé le dépôt d'une demande d'asile,



Monique Desbois et Luc Favre, deux des membres de la délégation reçue en préfecture.

en vertu du règlement de Dublin qui oblige les migrants à entamer les démarches dans le pays titulaire du visa. Lundi dernier, elle a reçu une convocation pour se présenter au commissariat trois jours plus tard avec ses deux enfants afin d'être expulsée. L'aîné est pourtant scolarisé au collège où la maman s'investit beaucoup. Sept enseignants étaient d'ailleurs présents hier en signe de solidarité. Contre cette menace d'expulsion,

la LDH met en avant l'intérêt supérieur de l'enfant. « La famille a vécu des choses difficiles et une fois arrivée ici, on lui demande de partir, déplore une militante. Elle a envie de souffler. On connaît la procédure Dublin mais on demande une dérogation humanitaire dans un cas comme celui-ci. Elle n'a jamais mis les pieds au Portugal et ne parle pas la langue. Qu'on lui laisse au moins déposer une demande d'asile, rien ne ga-

ranti qu'elle puisse obtenir le statut de réfugié. »

Pour un autre militant, c'est le signe d'un durcissement de la politique gouvernementale. « Avant, on ne renvoyait pas les familles avec enfant pendant la période scolaire. Cela se passait pendant les grandes vacances. »

### UNE DÉCISION CONTRE L'INTÉRÊT DE L'ENFANT

Après négociation, une délégation de trois personnes a finalement été reçue par deux membres du cabinet du préfet. Pourtant en début d'après-midi, les demandes réitérées avaient toutes été refusées. « On a surtout insisté sur l'importance de ne pas interrompre la scolarité du plus grand, raconte Monique Desbois (RESF) après l'entrevue. Cette expulsion va d'ailleurs à l'encontre des traités ratifiés par la France, comme la convention des Droits de l'Enfant. Maintenant, la mobilisation va continuer jusqu'à la réponse du préfet. Une pétition va également être disponible sur internet. »

FR

### ACTUALITÉ

#### AR INDUSTRIES EN REDRESSEMENT JUDICIAIRE

Confrontées à de lourdes difficultés, le fabricant de jantes en aluminium AR Industries, dont l'usine se trouve à Diors, a présenté une déclaration de cessation de paiement au tribunal de commerce d'Orléans. L'audience s'est déroulée mardi après-midi. Sans mettre sa décision en délibéré, le tribunal a immédiatement ordonné le placement en redressement judiciaire de l'entreprise pour une période d'un mois, jusqu'au 13 février prochain. Le passif d'AR Industries se chiffre à neuf millions d'euros. Lundi les représentants du personnel ont été reçus par le préfet de l'Indre alors qu'à l'extérieur une centaine de personnes était venue les soutenir (voir notre édition de mardi).

### FAITS DIVERS

#### DEUX COUPABLES D'EFFRACTION ET DE VOL À VENDEUVRES ONT ÉTÉ ARRÊTÉS

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 2016, une fenêtre de la salle des fêtes de Vendœuvres est fracturée. Après une fouille sommaire des lieux, les auteurs prennent la fuite, sans rien dérober. Cette même nuit, une moto est volée dans une résidence principale de cette commune, puis abandonnée quelques centaines de mètres plus loin. Après une longue enquête, les investigations des gendarmes de la communauté de brigades de Buzançais ont permis d'identifier deux auteurs qui répondront de leurs actes devant le tribunal correctionnel de Châteauroux.

### A VOIR

#### CE SOIR SUR BIP TV

18 h 30 : Bip info ;  
18 h 50 : Top Chrono (émission de Laurent Fortat) - Sandra Rebeyrol (présidente de l'EAI Natation) ;  
19 h 05 : Berry Match « le judo club d'Issoudun à l'honneur » - Avec Emilie et Rémi Serton (professeurs du Judo-Club d'Issoudun), Mélanie Dorangeville et Marion Vitte (minimes du Judo-Club d'Issoudun) ;  
20 h 50 : Awek (concert JeuDis BAM !) - Awek est à coup sûr l'une des meilleures formations de blues européen, parce qu'elle puise sa force dans l'expérience, son âme dans la passion, son jeu dans l'émotion et son talent dans l'art d'un blues authentique et terriblement actuel.